

ORGANIZATION OF AFRICAN UNITY
AFRICAN ECONOMIC COMMUNITY



ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE

OUA/Communauté économique africaine
Deuxième session ordinaire de la réunion
des Ministres du commerce de l'OUA/AEC
Comité chargé des questions commerciales,
douanières et d'immigration
20 – 24 Septembre 1999
Alger, Algérie

OAU/AEC/TD/MIN/2 (II)

Questions Relevant des Prochaines Négociations
de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

A partir d'une Perspective Africaine

Questions Relevant des Prochaines Négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

A partir d'une Perspective Africaine

Résumé

Le présent document établi par le Secrétariat Général de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine vise à examiner les questions des prochaines négociations de l'OMC dans une perspective africaine, à faire le point sur les préoccupations exprimées par les ministres africains du Commerce et à servir d'orientation pour les gouvernements des Etats membres au moment des prises de décision. Le rapport est divisé en trois principales parties.

La première partie place les prochaines négociations dans le contexte économique actuel dans lequel se trouvent les pays africains. Force est de constater que ce contexte est marqué par une persistante reprise économique due aux résultats des réformes économiques et politiques appliquées depuis plus de dix ans par de nombreux pays du continent, mais aussi par un modeste taux de croissance, un taux relativement faible d'épargne intérieure, la chute des prix des produits primaires, le grave problème du service de la dette, le faible flux financier extérieur ; ce qui a eu pour conséquence un taux inadéquat d'investissement intérieur brut nécessaire à la poursuite de la reprise.

L'enseignement que l'on peut tirer de cette situation est la nécessité qu'une attention soutenue soit accordée à la question du renforcement de la cohérence dans la gestion de l'économie mondiale et que la communauté internationale adopte une approche systémique pour rectifier les déséquilibres observés au niveau de l'économie mondiale. Dans le cadre des négociations, il importe que les pays africains insistent sur une meilleure cohérence entre les questions relatives aux finances, au commerce et au développement ainsi que sur l'élaboration d'un programme de travail conséquent se basant sur la Déclaration Ministérielle sur la contribution de l'Organisation Mondiale du Commerce à la réalisation d'une plus grande cohérence dans la l'élaboration des politiques économiques au niveau de l'économie mondial, qui est une partie intégrante des accords de l'OMC.

En effet, le moment est peut-être venu de le faire. Face à l'instabilité des marchés financiers internationaux et de l'économie mondiale, l'Assemblée Générale des Nations Unies a établi un processus qui devait aboutir en 2001 à la mise en place d'un système intergouvernemental de haut niveau en matière de finance internationale et de courants financiers pour le développement. Au niveau de la Banque Mondiale et dans le cadre de la phase post-révision du "consensus de Washington", le Président de la Banque a proposé la mise en place d'un cadre global de développement (CGD). L'initiative des Nations Unies sur le financement du développement, le CGD de la Banque Mondiale et l'attitude prévisible du Sommet du G7/G8, en 1999, à Cologne, en vue de diminuer la dette des pays pauvres ces indiquent clairement qu'il existe une forte prise de conscience pour redresser les déséquilibres observés au plan mondial, en vue d'interventions plus efficaces de la part des bailleurs de fonds et d'une amélioration de la coopération entre les Organisations Internationales. Il

importe que les pays africains saisissent cet élan pour le mettre à profit durant les négociations commerciales multilatérales (NCM).

La deuxième partie traite des deux aspects de la question de savoir si les négociations devaient se dérouler dans le cadre d'un cycle global ou bien s'il faut procéder à l'examen question par question. A cet égard, l'expérience a montré que des négociations sectorielles en 1997 à l'OMC sur les télécommunications, les services financiers et la technologie de l'information - durant lesquelles les pays africains étaient largement marginalisés puisqu'il ne s'agit pas de secteurs d'exportation pour ces pays - indique que l'approche la plus pratique pour les pays en développement serait un cycle global de négociations. Une telle approche faciliterait en même temps les échanges de concessions sur des questions sectorielles, ce qui permettrait d'obtenir un certain équilibre parmi les divers intérêts dans le cadre de l'obligation d'engagement unique de l'OMC. Cette approche faciliterait également la formation de coalitions parmi les groupes de pays qui ont la même sensibilité sur les questions qui revêtent un intérêt commun, et ce en vue de renforcer leur position de négociation. Il est également possible que les pays africains n'aient pas toujours la même position sur chaque question, d'où l'idée d'envisager des alliances avec d'autres régions. Il va sans dire que la question importante reste, cependant, l'équilibre général dans les échanges de concessions.

Le cycle global se justifie également par les turbulences de l'économie internationale et le recours de plus en plus fréquent aux mesures protectionnistes par les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne, les deux principaux marchés d'exportation. Par ailleurs, une époque marquée par l'incertitude économique comme celle que nous vivons impose que les négociations commerciales multilatérales soient empreintes de transparence, de justice, de prévisibilité et de considération pour les questions de développement. Il est à signaler qu'une approche sectorielle ne tiendrait pas compte d'une manière adéquate de ce genre de préoccupations. En effet, pour les pays africains et pour les pays les moins avancés, les préoccupations relevant du domaine du développement sont d'une importance capitale, comme le démontre l'analyse de la situation économique actuelle dans laquelle vont se dérouler les négociations. C'est pour cette raison qu'il serait plus qu'un symbole de qualifier le cycle de "cycle du Développement", comme certains pays du G77 l'ont proposé, en dépit de la nécessité de célébrer le nouveau millénaire.

La troisième partie examine les questions de fond de ces négociations. La première conférence des ministres du commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine, dans le cadre d'une mesure intérimaire, a identifié des éléments généraux qui définissent le programme positif. En d'autres termes, il s'agit de questions qui doivent être soulevées durant les négociations, et ce dans l'intérêt des pays africains. Le programme positif intérimaire comprend des principes clés de négociations - par opposition aux positions détaillées - sur des questions qui découlent de la mise en œuvre des accords existants comme l'agriculture, les services, le développement et autres questions. Les ministres ont également reconnu que dans le cadre des préparatifs de ces négociations, d'autres questions seront identifiées et seront incluses dans le programme positif.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ces questions, les ministres sont préoccupés par le fait que l'application de l'Accord sur le textile et les vêtements par les pays développés a été faite de telle sorte qu'elle retarde l'accès aux marchés pour les principaux produits faisant l'objet de transactions commerciales, jusqu'à trois ans du programme pour la libéralisation progressive de ce secteur conformément aux termes de l'Accord. De même, plusieurs pays

développés ont imposé des droits de douane élevés sur les produits agricoles, faisant partie du processus de tarification de l'accord sur l'Agriculture, ce qui a provoqué des crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane de quelques produits qui intéressent les pays africains. De plus, la mise en œuvre par les pays développés de certaines clauses de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ont parfois constitué une barrière aux exportations.

Les ministres sont également préoccupés par le délai d'exemption ou les périodes de transition pour les pays en développement et les pays les moins avancés, qui sont énoncés dans certains Accords de l'OMC et qui doivent être liés à l'établissement de paramètres quantifiables en matière de développement. En d'autres termes, il n'est pas clairement établi comment les préoccupations en matière de développement peuvent être véritablement traitées au cours d'une période de transition relativement courte, après laquelle tous les pays assument les mêmes obligations, indépendamment de leur niveau de développement. Tous les ministres africains ont reconnu qu'il est dans l'intérêt des pays africains de demander des éclaircissements sur cette question.

S'agissant des négociations sur l'agriculture, les pays africains ont grand intérêt à demander aux pays développés de baisser d'une manière substantielle leurs droits de douane élevés ainsi que les subventions. Les ministres africains ont également proposé que les préoccupations légitimes des pays importateurs nets de produits alimentaires doivent être examinées conformément à la Décision Ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays importateurs nets de produits alimentaires.

Cependant, dans la mesure où la part de la production agricole a baissé dans la plupart des pays africains et que l'Afrique a perdu une part du marché des principaux produits de base, la libéralisation du commerce dans le domaine agricole pourrait accélérer cette tendance et bénéficierait plus aux producteurs efficaces. Parallèlement à la libéralisation, des volumes considérables d'investissement dans le domaine agricole sont nécessaires pour que les pays africains puissent augmenter la production et la productivité; une question qui mérite d'être posée dans le cadre des négociations.

Les progrès réalisés dans le domaine des produits génétiquement modifiés par quelques pays développés, en particulier les Etats Unis d'Amérique, constituent également une source de préoccupation. Les grands rendements générés par les processus scientifiques pourraient rendre l'agriculture américaine plus compétitive et les Etats Unis deviendraient un grand producteur de produits tropicaux comme le thé, le café et le cacao. Il incombe, par conséquent, d'étudier dans le cadre de l'OMC les conséquences des produits alimentaires génétiquement modifiés en vue d'établir des règles sur cette question.

S'agissant des services, l'Accord Général sur le commerce des services (AGCS) contient des dispositions explicites relatives aux préoccupations en matière de développement qui doivent être prises en compte dans la libéralisation des secteurs des services. Les ministres africains ont souligné l'importance de ces dispositions, qui doivent être pleinement respectées. Cependant, en raison de possibilités limitées des exportations des services, les pays africains devraient trouver un équilibre entre la nécessité de protéger les secteurs des services et la nécessité d'utiliser le processus de la libéralisation de l'AGCS pour créer et renforcer la compétitivité des secteurs nationaux en matière des services.

Pour ce qui est du développement, compte tenu du contexte économique actuel de l'Afrique dans lequel vont se dérouler les négociations, le programme positif intérimaire contient des mesures qui apporteraient des solutions à la faible compétitivité et aux contraintes relatives à l'offre, notamment au vu de la baisse des préférences tarifaires face à une libéralisation accrue. Au surplus, il importe de revoir le Plan d'Action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés. Une telle approche permettrait, en particulier, d'assurer au processus de suivi de la Réunion de Haut niveau sur les initiatives intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés, tenue en 1997, d'examiner non seulement la question de l'assistance technique mais également les questions liées aux contraintes de l'offre.

S'agissant des nouvelles questions, la position prise par les ministres sur les nouvelles questions soulevées à la conférence de Singapour, comme les questions du commerce et de l'investissement, commerce, et la politique de la concurrence, les marchés publics, la facilitation des échanges, a été clairement annoncée à savoir que "toute négociation sur les nouvelles questions serait prématurée d'autant que le programme de l'OMC est surchargé". Cependant, dans le cadre du programme positif intérimaire, les ministres ont déterminé, dans le cadre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, le lien entre l'investissement et la politique de la concurrence. Dès lors, il faut veiller à ce que les entreprises locales des pays africains et d'autres pays en développement ne souffrent pas injustement de la concurrence de grandes entreprises étrangères.

S'agissant du commerce et de l'investissement, les ministres ont convenu que l'évolution des positions nationales sur cette question était, au mieux, laissé au libre choix de chaque Gouvernement. Ils ont décidé tout au moins que l'OMC devrait tenir compte des préoccupations suivantes liées à la question du commerce et de l'investissement, à savoir: (a) tout accord éventuel relevant de cette question devrait tenir pleinement compte des dimensions de l'investissement pour le développement; (b) la question de l'investissement de portefeuille ne sera pas régie par un accord ou cadre multilatéral; (c) la pleine utilisation des mécanismes habituels de l'OMC, notamment l'échelonnement, les périodes transitoires, la prescription aux mesures de rétorsion, et la liste positive d'approche de l'accord AGCS, et (d) un cadre multilatéral sur les investissements serait similaire à un cadre sur la politique de la concurrence.

S'agissant du commerce et de l'environnement, les pays africains ne souhaitent pas que l'OMC se substitue à un mécanisme pour l'application des accords multilatéraux en matière d'environnement (AME). Les pays africains devraient demander qu'une assistance financière soit mise à leur disposition pour faciliter l'adaptation des méthodes et des procédés aux normes relatives au respect de l'environnement et le développement de techniques pertinentes qui pourraient être utilisées et adaptées à cet effet par les pays en développement.

Pour ce qui est des marchés publics, les pays africains souhaiteraient la poursuite de la tendance actuelle, à savoir l'exclusion des marchés publics des principes NPF et du traitement national et la préservation des arrangements multilatéraux actuels. Cette situation convient bien à ces pays, puisque les entreprises locales pourraient perdre d'importants débouchés si elles étaient dans l'incapacité de concurrencer des fournisseurs étrangers.

Par ailleurs, les pays africains devraient examiner minutieusement les propositions relatives au renforcement de la facilitation des échanges ainsi que celles visant à une plus large ouverture et une plus grande transparence au sein de l'OMC. En effet, la solution satisfaisante à la question restée longtemps en suspens, qui est celle de l'octroi de statut d'observateur de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine à l'OMC, est liée aux mesures qui devraient être prises sur l'ouverture et la transparence.

Pour ce qui est du commerce électronique, les pays africains sont invités à examiner des questions telles que les conséquences économiques, financières et celles relatives au développement du commerce électronique et à procéder à une évaluation judicieuse des propositions à soumettre dans le cadre de l'OMC.

**Questions Relevant des Prochaines Négociations
de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)
A partir d'une Perspective Africaine
Document officieux établi
Par
le Secrétariat Général
De l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté
Economique Africaine**

Introduction

Les Etats membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) se sont engagés à négocier plusieurs questions importantes à l'occasion des prochaines négociations commerciales multilatérales (NCM), qui devraient se dérouler durant la troisième conférence

ministérielle de l'OMC, prévue du 30 novembre au 3 décembre 1999, à Seattle, Etats Unis d'Amérique. Cet engagement émane d'un accord conclu durant le cycle d'Uruguay qui consiste à négocier "un programme incorporé" comprenant la poursuite de la libéralisation de l'agriculture et du commerce des services, le suivi de certaines questions inachevées lors du cycle de négociations et l'examen de certains aspects spécifiques de la mise en œuvre des Accords de l'OMC. Des engagements ont également été pris lors des première et deuxième conférences ministérielles de l'OMC, tenues respectivement en décembre 1996 à Singapour et en mai 1998 à Genève, pour étudier et examiner les activités futures portant sur un certain nombre de "nouvelles questions", sans pour autant les négocier.

En faisant l'évaluation de ce programme de travail, la première conférence des ministres africains du Commerce de la communauté Economique africaine tenue en avril 1998, à Harare, Zimbabwe, a reconnu les obligations contractuelles découlant du programme incorporé. Les ministres ont toutefois estimé qu'il fallait accorder la priorité¹ à la mise en œuvre totale et efficace des accords multilatéraux et aux décisions ministérielles connexes. Cette démarche a été effectuée au vu de la nécessité de gagner la confiance dans le système multilatéral tel qu'établi par le cycle d'Uruguay et de la réalité pour les pays africains de poursuivre leurs efforts visant à l'ajustement des politiques et des institutions, conformément aux obligations en vigueur à l'OMC.

Au moment de l'établissement du présent rapport, il n'a pas encore été décidé de la portée des prochaines négociations commerciales multilatérales. Il n'est pas encore établi si les négociations vont se dérouler dans un cycle global ou bien question par question, ou encore secteur par secteur. La deuxième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue du 18 au 20 mai 1998, à Genève, a mis au point un processus sous la direction du Conseil Général de l'OMC pour examiner des questions relatives à la portée et à la structure des négociations multilatérales futures et pour élaborer des recommandations à l'intention de la troisième conférence ministérielle. Les ministres africains ont décidé, lors de leurs réunions de 1998 à Harare et à Genève, de laisser ouvertes les questions de la portée et de la structure, en vue de les examiner à l'occasion de leur prochaine réunion, prévue en septembre 1999, à Alger, Algérie. Cependant, les ministres ont bien convenu que, quelles que soient la portée et la structure, l'Afrique participera à des négociations avec son propre programme positif, et ils ont pris une décision sur les 13 éléments devant constituer ce programme.² La tendance actuelle s'oriente de plus en plus vers un cycle complet qui se ne limite pas aux questions inscrites au programme incorporé.

Le présent document, qui pourrait servir de base à une discussion officieuse, a été établi par le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique africaine et a pour objectif d'examiner, dans le contexte africain, les questions devant qui feront l'objet des prochaines négociations de l'OMC, de faire le point sur les préoccupations exprimées par les ministres africains du Commerce et de servir d'orientation aux milieux de prise de décision des gouvernements des Etats membres. Ce rapport est divisé

¹ Voir Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine, Rapport de la 1^{ère} réunion des Ministres Africains du Commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/CEA (Harare, Zimbabwe: Organisation of African Unity/AEC/TRD/MIN (1) Rapport, 8-9 avril 1998), paragraphe 27); et OMC, Déclaration commune des Ministres du Commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique africaine (Genève: WT/MIN (98)/ st/72, 18 mai 1998, paragraphes 14-15.

² Voir paragraphe 33 du rapport de la 1^{ère} réunion des Ministres du Commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/CEA.

en trois chapitres. La première partie place les négociations dans le contexte économique actuel dans lequel se trouvent les pays africains, la deuxième partie traite des deux aspects de la question de savoir si les négociations doivent se dérouler dans un cycle global ou bien question par question. La troisième partie examine les questions de fond des négociations et contient des recommandations au cas où les Etats membres devraient éventuellement prendre position. Il comporte également une conclusion qui résume les principales propositions évoquées dans le document.

I. Contexte Economique

Les négociations commerciales multilatérales s'ouvriront dans un contexte économique marqué par une persistante reprise économique en Afrique, grâce aux résultats des réformes économiques et politiques appliquées depuis plus de dix ans par de nombreux pays africains. Il s'agit également d'un contexte caractérisé par un modeste taux de croissance, un taux relativement faible d'épargne intérieure, la chute des prix des produits de base, le grave problème du service de la dette, le faible flux financier extérieur (en termes d'assistance publique au développement et de flux de capitaux privés) et par conséquent un taux inadéquat d'investissement intérieur brut, autant de paramètres nécessaires à la reprise économique. Les paragraphes qui suivent illustrent bien cette situation.

Dans son ensemble, le continent africain a enregistré quatre années de taux de croissance positif après deux décennies de quasi-récession économique. En 1998, la Banque africaine de Développement a estimé à 3,2 pour cent le taux de croissance économique de l'Afrique, par rapport à 3,4 pour cent en 1997, et au taux particulièrement élevé de 5.5 pour cent en 1996. Même si le taux réel de la production a augmenté au même rythme que l'accroissement démographique, il a été possible de maintenir l'évolution positive du revenu per capita enregistré à la moitié des années 90. De nombreux pays africains ont enregistré une croissance per capita de 1 à 2 pour cent par an et plus de la moitié a connu une croissance de revenu per capita supérieure à 2,5 pour cent³. Il faudrait se pencher sérieusement sur les grandes pertes de revenus et sur l'appauvrissement qui ont marqué les deux dernières décennies, et ce en dépit de la récente croissance relative. Cette même croissance n'est pas suffisamment forte pour juguler la baisse persistante la part de l'Afrique dans la production et dans les échanges commerciaux mondiaux. En effet, tout indique que la majeure partie des pays africains n'atteindra pas la barre des 6% de croissance annuelle fixée par les Nations Unies pour toute reprise économique et pour l'élaboration d'un plan d'action efficace contre la pauvreté.

Aussi modeste que puisse être ce redressement économique, on constate qu'il est soutenu par des mesures macroéconomiques viables. En revanche, il est clair que cette reprise économique est fragile, comme en témoignent des événements exogènes tels que la sécheresse, les inondations dans plusieurs régions du continent, la chute des prix des principaux produits d'exportation du continent à la suite de la baisse de la demande mondiale, sans oublier la crise financière asiatique et les difficultés économiques de la Russie et du Brésil en 1997 et 1998. La baisse du taux moyen de croissance en Afrique en 1997-1998 était due à un fléchissement des volumes d'exportation, et plus particulièrement aux prix bas.

³ Voir Banque Africaine de Développement, Rapport sur le Développement africain (1999), résumé (Abidjan: Banque Africaine de Développement/Oxford University press, 1999), p.3.

Dans le même temps, les difficultés structurelles, notamment le déficit des ressources humaines et de l'infrastructure physique, restent importantes, ce qui explique l'attitude frileuse du secteur privé, à la fois local et étranger, vis-à-vis des débouchés générés par l'amélioration de l'environnement macro-économique et la libéralisation des marchés. En conséquence, les économies africaines continuent de souffrir de la baisse de la productivité et d'une grande dépendance par rapport à un nombre restreint de produits primaires, alors que l'économie mondiale est marquée par un changement technologique sans précédent.

Ces difficultés, qui se traduisent par la baisse de la part de l'Afrique dans la production et le commerce mondiaux, ont considérablement affecté les résultats et les programmes de réforme. En outre, la baisse des recettes d'exportation n'a pas été compensée par l'assistance publique au développement ou par le flux de capitaux privés. La part de l'investissement dans le PIB, qui avoisinait les 25 pour cent dans les années 70, est passée à 15 pour cent en 1997. A cet égard, la plupart des pays africains se sont trouvés dans un cercle vicieux : la structure économique existante ne permettait pas de générer la croissance de l'épargne intérieure et des recettes d'exportation nécessaires au maintien de l'investissement qui, à leur tour, engendrent le changement structurel et la croissance économique.

En outre, le volume de la dette extérieure de l'Afrique est, en termes de proportion des exportations et du PIB, plus élevé que celui de toutes les autres régions en développement. En effet, il est de plus en plus admis que le fardeau de la dette a de graves répercussions sur l'investissement public et sur la relance économique. Il décourage l'investissement public au niveau de l'infrastructure physique et des ressources humaines, ainsi que l'investissement privé, notamment l'investissement étranger direct.⁴

Le maintien des résultats positifs réalisés grâce aux réformes et à l'environnement favorable qui a été largement instauré requiert des flux de ressources extérieures pour s'attaquer aux faiblesses structurelles et aux contraintes liées à l'offre dans les pays africains. Le maintien de ces gains nécessite des volumes d'investissement accrus dans les secteurs, les produits et les services où la valeur ajoutée est plus grande, où la croissance de la productivité est plus rapide et où les marchés d'exportation s'élargissent. Selon l'analyse effectuée par la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), il faudrait, pour réaliser l'objectif fixé par la Communauté Internationale de diminuer la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015, que l'activité économique en Afrique engendre un taux de croissance annuelle de 7 pour cent.⁵

Les prévisions de la CEA démontrent que pour l'ensemble de l'Afrique, il faudrait un taux d'investissement de 33 pour cent du PIB pour atteindre les 7 pour cent de croissance annuelle, une partie pourrait être financée par l'épargne intérieure et le reste par des apports étrangers. Or, le taux actuel de l'épargne intérieure représente 15 pour cent du PIB. Il faudra donc que des sources extérieures apportent les 18 pour cent manquants. L'apport de l'aide publique au développement (APD) avoisine les 9 pour cent pour le continent, ce qui laisse toujours un déficit de 9 pour cent.

Il s'agit là de moyennes et il existe une très grande disparité entre les pays et les régions du continent. D'un côté, l'Afrique du Nord a besoin de 5 pour cent du PIB en

⁴ voir CNUCED, Rapport 1998 du Conseil du commerce et du Développement (Genève: CNUCED, 1998), p. xiii.

⁵ Voir Commission Economique des Nations pour l'Afrique, Rapport économique sur l'Afrique (1999) (Addis Ababa: E/ECA/CM.24/3,1999), paragraphes 19 à 35.

ressources extérieures pour compléter le financement nécessaire à générer un taux élevé de croissance du PIB qui permettrait de réduire de moitié la pauvreté dans la région d'ici l'an 2015. La moyenne de l'APD pour la région de l'Afrique du Nord tourne autour de 3 pour cent du PIB, et il reste à trouver les deux pour cent manquants. De l'autre côté, le financement de l'investissement nécessaire à la croissance du PIB est plus difficile en Afrique Centrale où l'écart du financement résiduel est de 27 pour cent.⁶

A en juger par les volumes des apports financiers extérieurs, on remarque que les pays africains accusent un énorme écart financier. En effet, au moment où l'Afrique pouvait récolter les fruits des sacrifices consentis dans les réformes politiques et économiques, les volumes de l'APD ont brusquement diminué. En 1995, la plupart des pays africains avait une conjoncture très favorable pour que l'aide extérieure soit utilisée dans le cadre des réformes et des efforts directs qui ont été faits pour améliorer les situations humaines, institutionnelles, les infrastructures et d'autres difficultés structurelles. Le volume de l'APD a cependant chuté pendant six années consécutives, passant de 0,33 pour cent du PNB de l'Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe (OCDE) et du Comité d'Assistance pour le Développement (CAD) considérés ensemble, en 1992, à 0,22 pour cent en 1998, son niveau le plus bas jamais enregistré. De plus, on est bien loin des 0,7 pour cent du PNB, fixé par les Nations Unies. Tout au long des années 90, on a enregistré une stagnation des apports d'investissements étrangers directs qui se situent entre 3 et 4 pour cent des flux mondiaux. Et cela ne concerne qu'une poignée de pays et de secteurs d'extraction. La part que toute l'Afrique reçoit des apports IED est similaire à celle de l'Irlande ou de la Malaisie. La dotation en capital pour l'Afrique a été également insignifiante; et les autres flux privés, notamment les prêts bancaires proprement dits, sont à la baisse depuis un certain nombre d'années. Même si nous nous félicitons en Afrique des récentes initiatives prises pour s'attaquer au problème de l'encours total de la dette, il faudrait toujours garder pour objectif la réduction du volume de la dette, si des ressources générées au plan interne sont destinées à couvrir nos besoins les plus pressants en matière de développement.⁷

L'expérience de l'Afrique dans le domaine de l'insuffisance de courants financiers extérieurs nécessaires à la relance économique démontre une répartition inéquitable criante des avantages tirés de l'actuelle globalisation de l'économie mondiale. L'ouverture des négociations commerciales multilatérales devrait imprimer une nouvelle coopération significative entre les pays développés et en développement dans l'édification de l'économie mondiale où les avantages tirés d'une libéralisation économique accrue seront répartis d'une manière plus équitable.

Dès lors, l'enseignement qui peut être tiré de cet examen de la situation économique de l'Afrique qui caractérise l'ouverture de ces négociations commerciales multilatérales est la nécessité qu'une attention soutenue soit accordée à la question du renforcement de la cohérence au niveau de la gestion de l'économie mondiale; et que la communauté internationale adopte de son côté une approche systémique pour rectifier les déséquilibres notés au niveau de l'économie globale. Dans le contexte de l'OMC, les pays africains ont tout intérêt à insister sur une meilleure cohérence entre les questions relatives aux finances, au

⁶ Ibid, paragraphe 27.

⁷ Voir déclaration de l'Ambassadeur Vijay S. Makhan, Secrétaire Général Adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine à l'ouverture de la trente-troisième session ou la Commission des Nations pour l'Afrique/vingt-quatrième réunion de la Conférence des Ministres/Septième session des Ministres africains des Finances, Addis Ababa, 6 mai 1999.

commerce et au développement et pour l'élaboration d'un programme ambitieux dans le cadre de la Déclaration ministérielle sur la contribution de l'Organisation Mondiale du Commerce à la réalisation d'une meilleure cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, qui constitue une partie intégrante des Accords de l'OMC.

En effet, le moment est peut être venu pour soulever cette question. Face à l'instabilité des marchés financiers internationaux et de l'économie mondiale, l'Assemblée Générale des Nations Unies a établi un processus qui devait aboutir en 2001 à la mise en place d'un système intergouvernemental de haut niveau en matière de finance internationale et de courants financiers pour le développement. Au niveau de la Banque Mondiale et dans le cadre de la phase post-révision du "consensus de Washington", le Président de la Banque a proposé la mise en place d'un cadre global de développement (CGD). Le CGD a pour objectif de mettre au point une approche globale pour l'enchaînement des mesures, programmes et projets et à procéder aux réformes au plan national. Cette situation permet de soulever la question de la relation entre le CGD et le FMI, les intervention des autres agences onusiennes et bailleurs de fonds. Tout indique que ces institutions reconnaissent la nécessité d'établir entre elles une meilleure coordination.

L'initiative des Nations Unies sur le financement du développement, le CGD de la Banque Mondiale et l'attitude prévisible du Sommet du G7/G8, de 1999, à Cologne, en vue de diminuer la dette des pays pauvres, indiquent clairement qu'il existe une forte prise de conscience pour redresser les déséquilibres observés au plan mondial, des interventions plus efficaces de la part des bailleurs de fonds et une amélioration de la coopération entre les organisations internationales. Il importe que les pays africains saisissent cet élan pour le mettre à profit durant les négociations commerciales multilatérales.

II. La Structure des NCM : Négociations Sectorielles ou Cycle Global.

Comme il a été indiqué plus haut, la deuxième conférence ministérielle de l'OMC a établi un processus sous la direction du Conseil Général chargé de déterminer la portée et la structure des prochaines négociations multilatérales et de faire des recommandations à la troisième conférence ministérielle. Pour l'heure, ces activités se poursuivent. En 1998, Les ministres africains ont déjà reconnu que le moment n'était pas encore venu pour prendre position sur la portée et la structure et ils ont réaffirmé que la priorité devait être accordée à l'application des engagements existants. Compte tenu de la variété et de la clarté de la gamme des intérêts africains dans le cadre des importantes questions relevant des NCM et l'imminence de l'ouverture des négociations, les pays africains se doivent de prendre sans plus tarder une position sur la portée, la structure et la stratégie par rapport à ces négociations. Cette partie du rapport met l'accent sur la structure et la stratégie. La partie qui suit traite de la question de la portée.

Comme il a été indiqué ci-dessus, les membres de l'OMC ont une obligation contractuelle de négocier sur le programme incorporé, qui consiste en une libéralisation de l'agriculture et des services, en des mesures de suivi de certaines questions inachevées depuis le cycle d'Uruguay et en l'examen de quelques aspects spécifiques de la mise en œuvre des accords de l'OMC. Il est à signaler que des activités ont été déjà entreprises dans le cadre des questions inachevées. Elles se sont déroulées soit par l'examen question par question soit

secteur par secteur. Or, l'expérience a démontré qu'une telle approche était défavorable aux pays africains et aux autres pays en développement.⁸

Ces questions inachevées portaient principalement sur les négociations du mouvement des personnes physiques en tant que moyens de fourniture de services, de services financiers, de télécommunications de base et de services professionnels, y compris les services de comptabilité et les services de transport maritime.

La question du mouvement des personnes physiques comme moyen de fourniture de services revêt un intérêt pour les pays africains, puisque l'envoi de fonds des travailleurs à l'étranger constitue pour plusieurs pays africains une source considérable de devises utiles à leurs économies. Cependant, les négociations sur cette question ont été achevées en 1995, avec des résultats insignifiants pour les pays en développement. S'agissant des négociations relatives aux services financiers et aux télécommunications de base, qui ont été conclues en 1997, un grand nombre de pays africain n'a aucun intérêt d'exportation au titre de ces secteurs. Ces pays n'étaient pas, par conséquent, en mesure de demander des concessions. D'un autre côté, les pays africains qui ont participé à ces négociations ont subi des pressions pour faire des concessions et permettre l'entrée de ces services dans leur propre pays. Mais ils n'ont rien obtenu en retour. Alors que, dans des domaines tels que l'efficacité économique, il y a des bonnes raisons de libéraliser ces secteurs, la structure sectorielle de ces négociations placent les pays africains dans une situation désavantageuse, notamment si on tient compte des résultats insatisfaisants obtenus lors des précédentes négociations sur le mouvement des personnes physiques.⁹

A partir de l'expérience des questions inachevées et de celle des négociations sur l'Accord de la technologie de l'information en 1997, au cours desquelles les pays africains étaient complètement marginalisés,¹⁰ on peut facilement imaginer qu'un cycle global des négociations est l'approche la plus pratique et la mieux adaptée aux pays en développement. Une telle approche faciliterait les échanges de concessions sur plusieurs secteurs en même temps, de telle sorte qu'un certain équilibre puisse être trouvé parmi les divers intérêts dans le cadre de l'OMC. Elle faciliterait également la formation de coalitions parmi les groupes de pays qui ont la même sensibilité sur des questions qui revêtent un intérêt commun; ce qui augmenterait un peu plus leur force de négociation. A cet égard, il est possible que les pays africains ne soient pas toujours d'accord sur toutes les questions; il faudrait alors envisager des alliances avec d'autres régions. Cependant, l'équilibre global dans les échanges de concession reste la question clé.

En reconnaissant la nécessité d'un équilibre, l'Union Européenne, le Japon, le Canada, les pays en transition et certains pays du G77 ont déjà fait savoir leur choix en faveur d'un cycle global des négociations. Par contre, les Etats Unis d'Amérique semblent préférer l'approche sectorielle, car c'est le moyen le plus pratique pour eux d'aborder les négociations

⁸ Voir conseil économique et social, fonctionnement des marchés financiers et la stabilité des finances pour le développement, Note du Secrétaire Général (New York :E/1999/42 ?19 avril 1999), paragraphe6.

⁹ Le travail sur les services professionnels, y compris les services de comptabilité a été confié à un groupe de travail chargé de négocier les disciplines en matière de comptabilité. Quant au travail sur les services de transport maritime il a été interrompu et reprendra au cours des prochaines négociations.

¹⁰ Les négociations sur la technologie de l'information ont commencé lors de la première conférence ministérielle de l'OMC, à Singapour, sur l'initiative des quatre pays (Etats Unis d'Amérique, Union européenne, Japon et Canada) et elles ne font pas partie des questions inachevées.

commerciales en l'absence de procédure d'urgence. Une telle démarche permettrait aux négociateurs américains de conclure des accords sectoriels dans des domaines qui, soit ne nécessitent pas l'aval du congrès, soit permettent de l'obtenir par le biais d'un lobby fort qui s'exerce au plan national au niveau de ces secteurs.¹¹ L'Union Européenne a élaboré un programme ambitieux pour un cycle global - qu'elle a qualifié de cycle des négociations du nouveau millénaire - qui aborde le programme incorporé de l'agriculture et des services, les nouvelles questions définies par la réunion ministérielle de Singapour, notamment le commerce et l'environnement, et les questions plus traditionnelles comme les tarifs industriels. Parallèlement à l'accent qui est mis sur l'équilibre, le programme de l'Union Européenne comprend également les préoccupations des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés.¹³

Sur le plan politique, il est plus facile de faire valoir les résultats des négociations commerciales à ses électeurs lorsqu'on peut démontrer que le pays a tiré des avantages sur des questions clés, qui revêtent un grand intérêt pour lui, tout en ayant fait des compromis sur d'autres questions. Un cycle global correspond bien à ce genre de raisonnement.

Par ailleurs, un cycle global se justifie également par les turbulences de l'économie internationale et le recours de plus en plus fréquent aux mesures protectionnistes par les Etats Unis d'Amérique et l'Union Européenne, les deux principaux marchés d'exportation. Par ailleurs, une époque marquée par l'incertitude économique comme celle que nous vivons impose que les négociations commerciales multilatérales soient empreintes de transparence, de justice, de prévisibilité et de considération pour les questions de développement. Il est à signaler qu'une approche sectorielle ne tiendrait pas compte d'une manière adéquate de ce genre de préoccupations. En effet, pour les pays africains et pour les pays les moins avancés, les préoccupations relevant du domaine du développement sont d'une importance capitale, comme le démontre l'analyse de la situation économique actuelle dans laquelle vont se dérouler les négociations. C'est pour cette raison qu'il serait plus qu'un symbole de qualifier le cycle de "cycle du Développement", comme certains pays du G77 l'ont proposé, en dépit de la nécessité de célébrer le nouveau millénaire.

Il va sans dire que la durée du nouveau cycle devra être inférieure à 7 ans, qui ont été nécessaires pour achever le cycle d'Uruguay. En effet, la majeure partie de l'opinion s'accorde à dire qu'une durée de trois (3) ans suffit pour clore les futures négociations; puisqu'on part de l'hypothèse que les questions ont fait l'objet de travaux préparatoires et que les membres de l'OMC sont conscients des enjeux. L'éventualité "d'une récolte prématurée" des résultats, probablement sur les droits de douane appliqués aux produits industriels, une amélioration de l'accès aux marchés pour les PMA, une dérogation sur les dispositions de l'accord devant succéder à la Convention de Lomé IV entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) peut également être envisagée en vue de maintenir le rythme des négociations. Il est important que les pays africains veillent à ce que toute « récolte prématurée » tienne compte de certaines de leurs principales préoccupations.

En résumé, l'expérience de l'Afrique dans les négociations sur les questions inachevées, la nécessité de réaliser l'équilibre, et les turbulences actuelles qui ont ébranlé l'économie internationale indiquent clairement que les gouvernements africains devraient

¹¹ Cf South Centre, the WTO Multilateral Trade Agenda and the South p.96

envisager sérieusement de soutenir l'approche émergente en faveur d'un cycle global pour les prochaines négociations. Les pays africains devraient également se prononcer en faveur de la stratégie relative à la fixation d'un délai relativement court pour concrétiser rapidement des accords qui tiennent compte de leurs propres préoccupations.

III. Questions de Fond

Bien que le programme incorporé constitue la pierre angulaire des prochaines négociations, les débats se poursuivent au sein du Conseil Général sur la portée globale de ces négociations. Dans le même temps, les ministres africains ont défini, en tant que mesure provisoire, treize (13) points généraux devant figurer dans un programme positif. Il s'agit de questions qui revêtent un intérêt pour l'Afrique et qu'il faut faire prévaloir dans les négociations (voir tableau). Le programme intérimaire positif contient les principes clés pour les négociations - ce qui est différent par rapport à des positions détaillées - sur des questions qui découlent de la mise en œuvre des accords existants; de l'agriculture, des services, du développement et d'autres questions.¹² Les ministres ont également reconnu que lors des préparatifs de ces négociations, d'autres questions peuvent être identifiées pour les inclure dans le programme positif.¹³

Cette partie du rapport réexamine le programme intérimaire positif établi à Harare ainsi que d'autres questions qui pourraient faire partie des prochaines négociations commerciales multilatérales.

Les treize éléments du programme positif sont groupés en cinq principales catégories à savoir:

- Questions découlant de la mise en œuvre des accords existants
- Agriculture
- Services
- Développement
- Questions nouvelles

Les paragraphes qui suivent contiennent l'examen de ces différentes questions

Questions découlant de la mise en œuvre des accords existants

Au titre de cette question, les ministres ont reconnu que la principale préoccupation est la mise en œuvre de certains accords qui revêtent un intérêt pour les pays africains, tels que l'Accord sur le textile et les vêtements, l'accord sur l'agriculture, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et de l'examen d'éléments spécifiques de quelques accords.

¹² voir rapport de la première réunion des ministres du commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/CEA, paragraphe 33

¹⁴ Ibid, paragraphe 34

L'Accord sur le textile et les vêtements prévoit une libéralisation progressive de ce secteur sur une période de dix ans. Cependant, il a été signalé que la mise en œuvre, pour les pays en développement, a été faite de telle sorte qu'elle retarde l'accès aux marchés pour les principaux produits jusqu'aux trois dernières années du programme. Cette situation exige qu'on réexamine cet accord pour remédier aux lacunes qui ont permis la possibilité de bloquer l'accès aux marchés.

Programme Intérimaire Positif de l'Afrique

- Questions qui découlent de la mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux actuels. Parmi ces questions figurent les engagements pris par les partenaires commerciaux dans le cadre des dispositions sur le traitement spécial et différencié et sur le meilleur moyen de lier ces dispositions à la dérogation avec un critère qualitatif en matière de développement. Il importe que les pays fassent le point sur le processus de mise en œuvre au plan national afin de jeter les bases d'une approche commune en réponse à des problèmes communs.
- La nécessité de trouver une solution satisfaisante aux problèmes de l'accès aux marchés comme les crêtes tarifaires, la progressivité des droits de douane appliqués à certains produits spécifiques d'exportation qui revêtent un intérêt pour les pays africains dans certains marchés.
- Le recours abusif à l'utilisation des obstacles non tarifaires en invoquant certaines clauses de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires.
- La nécessité de mettre pleinement en œuvre la décision de Marrakech sur les mesures en faveur des pays en développement et les pays les moins avancés.
- La question de savoir quelles sont les mesures à prendre à court et moyen termes pour remédier au problème relatif à la faible compétitivité et aux contraintes liées à l'offre pour qu'elles fassent partie à l'avenir des règles multilatérales, au moment où les préférences tarifaires chutent et les tarifs de libéralisation des NPF augmentent.
- Réexamen des questions telles que la valeur en douane, l'inspection avant expédition, la libéralisation de l'agriculture et les intérêts des pays importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre du programme intégré, en vue de tenir compte des préoccupations qui subsistent.
- Elaboration de nouvelles approches pour les négociations sur le commerce des services afin de lui donner un sens et de tirer avantage de la mise en œuvre de l'Article IV de l'AGCS qui prévoit les préoccupations en matière de développement et qui doivent être prises en ligne de compte dans les secteurs de la libéralisation des services.
- La nécessité d'avoir une annexe à l'Accord sur les services pour assurer le renforcement de la structure des télécommunications des PMA.

- La nécessité de trouver des solutions pour remédier aux déséquilibres observés dans certains accords eu égard aux dispositions de "statu quo" comme celles des de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, l'Accord sur l'agriculture et l'Accord sur les subventions. La nécessité de réexaminer ces dispositions dans le contexte du développement.
- Les règles multilatérales doivent tenir compte des problèmes comme la faible compétitivité et les contraintes en matière d'approvisionnement.
- En ce qui concerne l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, il est nécessaire d'assurer un lien entre l'investissement et les politiques de la concurrence.
- S'agissant des nouvelles questions du commerce et de l'investissement, du commerce et de la politique de la concurrence, des marchés publics, de l'environnement, etc.... il faudrait faire en sorte que la dimension du développement soit dûment prise en compte dans toute négociation de l'OMC.
- La répartition des avantages qui découlent des accords de l'OMC, étant donné que la part de l'Afrique dans le commerce international continue de baisser et qu'elle n'était que 2,2 % en 1997. Il importe d'évaluer les effets des accords du cycle d'Uruguay sur l'Afrique pour déterminer si les prévisions de l'accroissement des échanges commerciaux se sont concrétisées ou non.

Source: Rapport de la 1^{ère} réunion des ministres du commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique pour l'Afrique, paragraphe 33.

L'accord sur l'Agriculture prévoit, parmi d'autres dispositions, la conversion des obstacles non tarifaires à tarifaires. De nombreux pays développés ont mis à profit cette clause en imposant des droits de douane très élevés aux importations agricoles, ce qui a engendré des crêtes tarifaires et la progressivité des droits de douane pour certains produits africains.

S'agissant des Accords sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires, les ministres africains ont reconnu que la principale préoccupation réside dans le fait que la mise en œuvre de certaines dispositions de ces accords constituer un obstacle aux exportations. Il importe de réexaminer ces questions, en particulier la clause relative à une assistance nécessaire aux pays africains et aux autres pays en développement pour qu'ils se conforment aux procédures et aux normes d'évaluation.

Les accords de l'OMC contiennent des dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Certaines de ces dispositions comme celles de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, l'Accord sur l'Agriculture, l'Accord sur les Mesures concernant les investissements et liées au commerce, et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce énoncent des périodes d'exemption. Cependant, les périodes transitoires ne sont pas bien définies pour savoir comment elles peuvent être liées à des paramètres quantifiable en matière de développement. En d'autres termes, il n'est pas clairement établi comment les préoccupations en matière de développement peuvent être véritablement traitées au cours

d'une période de transition relativement courte, après laquelle tous les pays assument les mêmes obligations, indépendamment de leur niveau de développement. Tous les *ministres* africains ont reconnu qu'il est dans l'intérêt des pays africains de demander des éclaircissements sur cette question.

Les accords de l'OMC contiennent également des dispositions relatives à l'examen de certains aspects de la mise en œuvre d'accords spécifiques, parmi lesquelles on peut citer les indications géographiques et la protection de variétés de plantes aux termes de l'Accord sur les ADPIC, les opérations antidumping dans l'accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, l'évaluation en douane, l'exemption accordée aux NPF aux termes de l'AGCS. Ce sont là des questions qui requièrent un suivi conséquent dans le contexte du programme incorporé. A titre d'exemple, dans le cadre de l'application de l'accord sur les ADPIC notamment les dispositions relatives à la protection des variétés de plantes, les pays africains se doivent d'adopter un régime de protection qui correspond à leurs intérêts.

Agriculture

Dans les négociations sur l'agriculture, une forte baisse des droits de douane très élevés et des subventions par les pays développés représente le principal intérêt des pays africains. Une simple baisse ne suffit pas puisque les niveaux actuels sont très élevés. Il faudra obtenir un engagement de la part des pays concernés une diminution substantielle de ces droits très élevés et des subventions. Comme il a été indiqué plus haut, les ministres africains prévoient les dispositions de statu quo dans l'accord sur l'Agriculture pour qu'il soit plus compatible avec le critère qualitatif de développement.

Les ministres ont également proposé de tenir compte des préoccupations des pays importateurs nets de produits alimentaires comme l'exige la Décision ministérielle de l'OMC sur les mesures concernant les effets négatifs éventuels du programme des réformes sur les Pays les Moins Avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La recherche d'une solution globale aux problèmes des pays importateurs nets de produits alimentaires, dont cinq pays africains, et à l'insécurité alimentaire dans les pays les Moins Avancés, constitue également une préoccupation. Des dispositions plus prévisibles pour soutenir la balance de paiement pourraient constituer une des mesures requises.

Cependant, au-delà de ces questions agricoles évoquées dans le programme intérimaire positif, il est à signaler que la production agricole a baissé sensiblement dans la majeure partie des pays africains et que l'Afrique a perdu une part du marché des produits de base, notamment le café, le cacao, le caoutchouc, etc.. Dès lors, une libéralisation du commerce de l'agriculture pourrait aggraver la situation au profit de pays producteurs plus efficaces comme la Malaisie, l'Indonésie et les pays d'Amérique Latine. Parallèlement à la libéralisation, les pays africains ont besoin de flux d'investissement considérable dans le domaine agricole pour relancer la production et la productivité. Il faudra soulever également cette question dans les négociations.

Il convient également de signaler que quelques pays développés, en particulier, les Etats Unis d'Amérique ont réalisé des progrès énormes dans le domaine des produits alimentaires génétiquement modifiés. Ces procédés scientifiques pourraient engendrer une

augmentation considérable de la production, à tel point que l'agriculture américaine deviendrait plus compétitive et placerait les Etats Unis d'Amérique au premier rang des pays producteurs de produits de base tropicaux comme le thé, le café et le cacao. Il importe, par conséquent, d'étudier, dans le cadre de l'OMC, les conséquences des produits alimentaires génétiquement modifiés en vue d'établir des règles sur cette question.

Services

L'Accord général sur le commerce des services contient des dispositions explicites, comme indiqué dans le programme intérimaire positif, pour tenir compte des préoccupations dans le contexte de la libéralisation du commerce des services. Les ministres africains ont souligné l'importance de ces dispositions qui méritent d'être pleinement respectées. En tirant parti de ces dispositions, les pays africains sont invités à envisager la libéralisation de quelques secteurs et types de transactions; de l'élargissement progressif de l'accès aux marchés d'une manière compatible avec leur situation en matière de développement, et l'établissement de conditions d'accès aux marchés en vue de développer leurs propres secteurs de services.

Cependant, les pays africains devraient trouver un équilibre entre la protection des secteurs de services - compte tenu des possibilités limitées d'exportation des services et l'utilisation du processus de libéralisation dans le contexte de l'AGCS pour établir et renforcer la concurrence locale dans les secteurs des services. La poursuite de l'ouverture des marchés mondiaux dans le domaine des services, grâce à toutes sortes d'offres, dont pourrait bénéficier les pays africains ; une telle situation pourrait susciter l'intérêt des investisseurs dans les secteurs de services de ces pays avec des possibilités d'exportation. Les pays africains devraient également envisager la possibilité de développer l'exportation intensive du travail dans le secteur des services et d'obtenir des engagements plus adéquats en ce qui concerne le mouvement des personnes physiques, comme moyen de fourniture de service.¹⁴

Développement

Comme il a été indiqué ci-dessus, les négociations commerciales multilatérales s'ouvrent dans un contexte économique africain marqué par une reprise timide et une chute libre de la production des pays africains dans l'économie mondiale et dans les échanges commerciaux. Le programme intérimaire positif souligne, à juste titre, le problème de la faible compétitivité et des contraintes liées à l'offre qui méritent d'être examinées à un moment où le rôle des préférences tarifaires baisse au fur et à mesure que la libéralisation augmente. Dans le contexte de l'OMC, les pays africains se doivent d'insister sur une meilleure cohérence entre les finances, le commerce et le développement, et d'élaborer un programme de travail convainquant dans le cadre de la déclaration ministérielle sur la contribution de l'organisation mondiale du commerce à réaliser une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, qui fait partie intégrante des accords de l'OMC. En effet, les préoccupations en matière de développement sont importantes pour une intégration réussie des pays africains et des autres pays en développement dans le système commercial multilatéral, et qu'il est tout à fait adéquat de qualifier ces négociations de cycle des négociations pour le développement afin de manifester

¹⁴ Voir CNUCED, Developing a positive trade negotiating agenda: issues of interest to Africa (document présenté à la 1^{ère} réunion des ministres du commerce de l'Organisation de l'Unité Africaine/AEC, Hararé, Zimbabwe, 6-9 avril 1999, p.6

la volonté politique pour que ces préoccupations comme il a été indiqué plus haut, soient prises en compte.

Au plus, il serait nécessaire de réexaminer le Plan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés, notamment pour s'assurer que le processus de suivi de la réunion de Haut niveau (1997) sur les initiatives intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés traitent non seulement de la question de l'assistance technique mais également de celle des contraintes liées à l'offre. Cette préoccupation exprimée par les ministres s'inscrit dans le droit fil de leur déclaration commune à la réunion de haut niveau, à savoir: "...il importe de résoudre les problèmes des infrastructures, notamment les centrales électriques, les télécommunications, les systèmes modernes d'information, les routes, le chemin de fer, les installations de transport aérien et maritime. Nous notons, en particulier, que le coût élevé des transports, allié à un manque de fiabilité de ceux-ci, entraîne une majoration de 20% des prix à l'exportation et limite notre compétitivité, ce qui décourage l'investissement privé.

Un certain nombre de ces problèmes peut être résolu au plan sous-régional/régional. Le coût élevé de transit auquel font face les pays sans littoral doit être considéré dans le cadre d'une intégration économique régionale ou sous-régionale. Nous demandons par conséquent qu'il ne faudrait pas ignorer la dimension du renforcement des capacités commerciales et en matière de développement."¹⁵

Nouvelles questions

Les ministres ont pris position sur les nouvelles questions soulevées à Singapour telles que le commerce et l'investissement, le commerce et la politique de la concurrence, les marchés publics, la facilitation des échanges, en estimant qu'il était prématuré "d'ouvrir des négociations" sur ces nouvelles questions compte tenu du programme surchargé de l'OMC."¹⁶ Les ministres demandent également que la dimension du développement fasse partie des nouvelles questions. Outre le programme intérimaire positif, les ministres ont reconnu le lien entre l'investissement et la politique de la concurrence dans le cadre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce. La préoccupation consiste à ce que les entreprises locales ne doivent pas souffrir injustement de la concurrence des grandes entreprises étrangères. En outre, il n'est pas souhaitable d'avoir une norme commune pour les politiques de la concurrence nationale si les pays en développement sont appelés à réaliser leurs objectifs dans le domaine du développement. Tout en protégeant les intérêts des consommateurs, ces pays doivent s'abstenir d'étouffer leurs producteurs et leurs commerçants, ce qui ralentit considérablement la croissance et la réalisation de la compétitivité au plan international.

S'agissant du commerce et de l'investissement, les ministres ont convenu que l'évolution des positions nationales sur cette question était, au mieux, laissé au libre choix de chaque Gouvernement. Ils ont décidé tout au moins que l'OMC devrait tenir compte des

¹⁵ Voir OMC, Déclaration des pays africains sur la réunion de haut niveau sur les initiatives intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés (Genève, WT/LDC/HLK/21,27 octobre 1997).

¹⁶

préoccupations suivantes liées à la question du commerce et de l'investissement, à savoir: (a) tout accord éventuel relevant de cette question devrait tenir pleinement compte des dimensions de l'investissement pour le développement; (b) la question de l'investissement de portefeuille ne sera pas régie par un accord ou cadre multilatéral; (c) la pleine utilisation des mécanismes habituels de l'OMC, notamment l'échelonnement, les périodes transitoires, la prescription aux mesures de rétorsion, et la liste positive d'approche de l'accord AGCS, et (d) un cadre multilatéral sur les investissements serait similaire à un cadre sur la politique de la concurrence.

Les ministres n'ont pas formulé de propositions sur les autres nouvelles questions. Cela n'empêche pas les pays africains d'exprimer les préoccupations suivantes.

S'agissant du commerce et de l'environnement, les pays africains ne souhaiteraient pas que l'OMC se substitue à un mécanisme d'application des accords multilatéraux en matière d'environnement. Les pays africains demandent également qu'une assistance financière soit mise à leur disposition pour faciliter la conversion vers des méthodes et procédés respectueux de l'environnement, et une technologie appropriée qui pourrait être assimilée et adaptée à cette fin par les pays en développement.

En ce qui concerne les marchés publics, les pays africains sont priés de continuer à exclure les marchés publics des principes NPF et du traitement national et de préserver les arrangements plurilatéraux existants. Il s'agit là d'une position en faveur des pays africains, car les entreprises nationales risquent de perdre d'importants débouchés si elles ne sont pas en mesure de concurrencer les fournisseurs étrangers.¹⁷

Les pays africains sont priés d'accorder l'attention nécessaire à l'examen des propositions relatives à l'accroissement de la facilitation des échanges, à une ouverture et à une transparence plus grandes au sein de l'OMC. En effet, la solution satisfaisante à la question restée en suspens et qui est relative au statut d'observateur de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine à l'OMC ; est précisément liée aux mesures qui pourraient être prises en toute transparence.

S'agissant du commerce électronique, les pays africains se doivent d'examiner des questions telles que les conséquences du commerce électronique sur l'économie, les finances et le développement, et de procéder à partir de cette perspective à une évaluation judicieuse des propositions à soumettre dans le cadre de l'OMC.

CONCLUSION

Les pays africains sont mieux préparés et sensibilisés à ces négociations qu'il ne l'étaient par le passé. Toutefois, les pays doivent jouer un rôle actif dans l'évaluation des

¹⁸ Voir South Centre, programme commercial multilatéral de l'OMC, p.75

expériences nationales au plan commercial et dans le domaine du développement afin de constituer les bases des positions sur ces questions. Au fur et à mesure que les négociations avancent, il serait utile d'établir une synergie avec les négociations qui se déroulent parallèlement entre l'Union Européenne et les Pays ACP dans le cadre de l'Accord devant succéder à la Convention de Lomé IV, en particulier eu égard aux préoccupations en matière de développement, d'agriculture, de services et de nouvelles questions pertinentes. Le Secrétariat général a pris des mesures, conformément aux directives du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine/Communauté Economique Africaine, concernant la mise sur pied d'un groupe d'experts chargé d'aider les négociateurs africains à l'occasion des négociations commerciales multilatérales. Ce groupe est déjà opérationnel dans le cadre des négociations entre l'Union Européenne et les pays ACP. En examinant les questions durant les NCM, dans le contexte africain et en faisant le point des préoccupations exprimées par les ministres africains du commerce, le Secrétariat général espère que le présent rapport contribuera au processus de prise de décision des gouvernements des Etats membres.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orales (CELHTO)

1999-09-20

Deuxième session ordinaire de la réunion des Ministres du commerce de l'OUA/AEC Comité chargé des questions commerciales, douanières et d'immigration

OUA/Communauté économique africaine

OUA

<https://archives.au.int/handle/123456789/6555>

Downloaded from African Union Common Repository